

## 191<sup>ème</sup> promotion : Les stagiaires seront titularisés



Lors de l'ouverture de la CAP de mutation, le 26 Février 2018, la CGT Pénitentiaire avait dénoncé avec force la volonté de l'administration pénitentiaire de sanctionner 91 stagiaires de la 191<sup>ème</sup> promotion, d'une prolongation de leur durée de stage (de 3 à 6 mois) sous prétexte qu'ils avaient participé aux différents mouvements de protestation du mois de janvier dernier.

Dans le même temps, la CGT Pénitentiaire s'était étonnée du silence coupable du secrétaire général de l'UFAP lorsqu'il fallait défendre, en plénière, nos chers collègues de la 191<sup>ème</sup> promotion et ainsi repousser la CAP de titularisation.

### Plus de son, plus d'image !!!

C'est donc avec un grand étonnement que la CGT Pénitentiaire a pu lire le communiqué, « des traîtres » qui collaborent sans vergogne avec l'administration pénitentiaire, indiquant avoir été reçus par la Ministre le 9 Mars 2018 et avoir obtenu la primeur de l'information concernant la fin des demandes de prolongation de stage pour les 91 stagiaires de la 191<sup>ème</sup> promotion.

**Si la CGT Pénitentiaire ne peut que se satisfaire de l'abandon de ces sanctions déguisées, elle ne peut passer sous silence, ce qui à ce jour crève l'écran, c'est à dire la collusion entre un ministère, une administration et un syndicat aux abois.**

Après avoir vendu, pour quelques piécettes, un mouvement historique à une Garde des Sceaux, incapable de prendre en compte les légitimes revendications des personnels du terrain, l'UFAP espère donc aujourd'hui, récolter les fruits de sa trahison.

Alors que :

- La CGT Pénitentiaire s'était révoltée contre le retrait de la mise en place d'organigrammes de référence pour les Personnels Administratifs dans le relevé de conclusion ;

- La CGT Pénitentiaire s'était indignée du traitement que souhaitait infliger la DAP à nos 91 collègues de la 191<sup>ème</sup> Promotion ;

- Les dirigeants de l'UFAP avaient signé ce même relevé de conclusions malgré le retrait des organigrammes de référence et sans s'être assurés qu'aucune sanction ne soit prononcée à l'encontre des collègues ;

Ce Ministère octroie l'exclusivité de ces décisions mais à Qui ? L'UFAP bien évidemment !

**Personne n'est dupe de cette ridicule manipulation,  
Et surtout pas les personnels pénitentiaires !!!**

Nicole BELLOUBET, la Garde des Sceaux, en agissant de la sorte, **rend sa pièce d'or à Judas...**

La CGT Pénitentiaire se pose donc une question : Qu'attend donc Jean François FORGET pour également obtenir de sa nouvelle alliée, le retrait des 1/30<sup>ème</sup> qui pleuvent un peu partout sur les différents établissements ?

**La Ministre leur doit bien ça aussi...**

Une chose est sûre, tout sera fait par nos technocrates pour permettre à ce syndicat de continuer à parader dès lorsqu'ils obtiendront quelques réformettes !

**La Ministre a-t-elle déjà choisi ces prochains interlocuteurs  
pour les 4 prochaines années à venir ?!!**

Après avoir accusé les uns et les autres d'avoir géré le conflit à des fins électoralistes, on se demande aujourd'hui qui pense le plus aux prochaines échéances électorales ?!!

**En tout état de cause, l'UFAP pourra dire merci à ses  
partenaires de toujours, la DAP et le Ministère !!!**

La CGT Pénitentiaire ne s'étonnera plus, de l'obtention de telles ou telles avancées gagnées par l'UFAP, car le prix à payer, celui de la trahison, est trop cher pour notre organisation.

**Notre loyauté envers les personnels n'a pas de prix !!!**

Montreuil, le 15 Mars 2018.